



Impact des politiques économiques européennes sur les migrations

Leila Scheurette

© Une analyse de l'IRFAM, Liège, 2019 – 18

Préambule

Dans le cadre de son travail d'investigation et de l'animation d'un débat public à propos *des politiques migratoires et d'intégration — ainsi que de leurs conséquences sur les populations* —, l'IRFAM suggère, en libre accès, une série d'analyses qui ont pour objectif d'approcher les vécus de familles issues de l'immigration dont la trajectoire est rythmée par des événements, parfois dramatiques, qui peuvent occasionner des ruptures. En effet, la globalisation culturelle et les flux de populations installent les familles dans un contexte sans cesse plus diversifié, dans une société ouverte à des représentations, codes, mémoires et histoires différentes, imprégnant les manières de concevoir leur devenir. Notre travail offre ainsi une information et une grille de lecture de faits découlant directement des *politiques d'immigration et d'intégration comme elles sont appliquées en Belgique et en Europe*, au-delà des généralisations ou des descriptions chiffrées, en filigrane de récits recueillis par des observateurs de première ligne, auprès d'hommes, de femmes et d'enfants pris par le mouvement migratoire.

Ces lectures sont destinées à outiller les intervenants éducatifs, psychosociaux et socioculturels — professionnels ou bénévoles — travaillant directement ou indirectement auprès de familles fragilisées. Elles questionnent également les décideurs qui leur accordent ou pas les moyens d'un fonctionnement efficace. *Bonne lecture !*

Pour citer cette analyse :

Leila Scheurette, « Impact des politiques économiques européennes sur les migrations », *Diversités et Citoyennetés*, n° 54, 2019, p. 10-12.

Impact des politiques économiques européennes sur les migrations

Leïla Scheurette

Les Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), dont l'application était prévue pour 2008 (!), sont encore, pour la plupart, en cours de négociations. Les États ACP tardent à les ratifier, sans doute parce que les impacts économiques sont susceptibles d'être néfastes pour le développement de leurs populations, en particulier pour l'Afrique de l'Ouest. Selon certains commentateurs, ils pourraient même entraîner un accroissement des migrations africaines ; les moyens de subsistance des populations étant gravement affectés par l'entrée en vigueur de ces accords. Est-ce la stratégie la plus adaptée pour l'UE, alors que sa politique de renforcement des frontières se radicalise ?

Avant les années 2000, l'accord-cadre qui régissait les relations UE-ACP, l'accord de Lomé, prévoyait un partenariat économique asymétrique et unilatéral avec les pays membres, parmi lesquels de nombreux pays classés comme « Pays les Moins Avancés » (PMA). Ces accords permettaient aux pays ACP d'exporter des biens vers l'UE sans barrières tarifaires ; ce qui signifie que leurs exportations, principalement des produits agricoles, n'étaient pas taxées sur le marché européen. Puisque leurs économies étaient, et sont encore, en cours de développement et qu'elles ne peuvent donc pas rivaliser avec l'UE, les exportations européennes vers les pays ACP devaient, quant à elles, être soumises à la taxation. Ces taxes, une fois prélevées, permettent des rentrées monétaires non négligeables, destinées notamment au financement des services publics tels que l'éducation ou la santé. Ces préférences unilatérales s'inscrivaient, en réalité, dans la conviction que l'UE, en tant que grande puissance, se devait de soutenir le développement économique des populations les plus vulnérables.

Le vent a désormais tourné. Avec l'entrée en vigueur de l'accord de Cotonou en 2000, les États européens, inquiets de l'avancée des puissances émergentes sur l'échiquier mondial et de leurs intérêts croissants pour les marchés ACP, ont décidé qu'il était nécessaire de transformer leur partenariat économique en mettant un terme aux préférences tarifaires. Transformation concrétisée par la création de zones de libre-échange entre l'UE et les ACP, portées par des accords bilatéraux : les APE. D'après l'UE, cette stratégie est inéluctable : les préférences seraient contraires aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), car elles discriminaient d'autres pays en développement exclus du groupe ACP. Qui plus est, toujours selon les justifications européennes, les APE devraient permettre une meilleure intégration des États ACP au sein de l'économie mondiale. Supposition critiquable si l'on se réfère à la position de l'ancien directeur du département « Développement » au sein de la Commission, D. Firsch, qui souligne qu'historiquement aucun État en voie de développement n'a pu développer son économie en ouvrant totalement son marché (SOS FAIM, 2015).

Décrypter les enjeux des APE

Au total, il existe sept accords découpés régionalement parmi lesquels l'accord avec l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale ou encore les pays du Pacifique. Si l'Union européenne prévoyait leur application dès 2008, après quasiment deux décennies de négociation, certaines parties rechignent encore à les signer. *Pourquoi ces APE, présentés par la Commission comme des accords « win-win », axés sur le développement, sont-ils autant critiqués et ravivent-ils les inquiétudes de la société civile ?* Tout d'abord, la relation UE-ACP est inéquitable, les partenaires ne sont pas en effet armés de la même façon : L'UE pèse environ [18 000 milliards de dollars de PIB](#) alors qu'au sein des États ACP, 33 pays font partie [des pays les plus pauvres au monde](#). Or, le partenariat économique a pour objectif d'ouvrir la quasi-totalité du marché ACP aux exportations européennes. Cela signifie que les produits des deux régions entreront en concurrence directe, pourtant les produits européens restent généralement plus compétitifs que les produits des pays partenaires. L'exemple le plus médiatisé est celui du lait (SOS FAIM, 2015).

Bien que soumis aux taxes, le lait en poudre produit en Europe et vendu en Afrique, comme au Sénégal, concurrence fortement le lait local qui reste plus cher compte tenu des difficultés rencontrées par les petits producteurs. En outre, le lait européen bénéficie de subventions européennes dans le cadre de la PAC — La Politique Agricole Commune — ce qui lui permet d'être vendu moins cher (SOS FAIM, 2015). Conséquemment, abolir les impôts, parfois déjà très faibles, prélevés sur les produits importés (actuellement de 5 % pour le lait en poudre) pourrait considérablement affecter les entreprises et producteurs locaux, et par conséquent l'emploi des travailleurs du Sud et leurs moyens de subsistance.

Enjeux alimentaires. Il est impossible d'occulter la question de la souveraineté alimentaire. Selon le [centre économique South Center](#), il existe un lien direct entre l'augmentation des importations en Afrique, le déplacement des productions et emplois locaux, ainsi que le manque d'accès à la nourriture des personnes pauvres et sans emploi. Ainsi, contrairement à ce qui est prôné par la Commission européenne, l'insécurité alimentaire ne se pose pas systématiquement en termes d'absence d'un produit sur le marché. L'augmentation des importations, tout en diminuant les prix des produits, peut paradoxalement rendre plus difficile l'accès à

l'alimentation, en contribuant à la disparition des emplois locaux et donc des sources de revenus pour les ménages...

Un affaiblissement du financement public. Il est communément admis que la perte de rentrées fiscales induites par les APE et la libéralisation qu'ils entraînent déboucheront sur un manque à gagner conséquent dans les budgets étatiques. Pour nombre de pays ACP, ces recettes fiscales sont pourtant une rentrée nécessaire pour financer les services de l'État. D'après Miller (2005, 233), les pays dont le budget est fortement dépendant de ces recettes, parmi lesquels le Mali ou le Niger, devront assumer des coûts estimés, pour la totalité des pays ACP, en milliards de dollars.

Enjeux de développement. D'après la communication européenne, les APE permettront aux pays en voie de développement de renforcer leur économie et leur compétitivité sur la scène internationale. Pourtant, selon de nombreuses analyses, ces accords risquent au contraire de saper les efforts d'intégration continentale entrepris par l'Union africaine avec sa Zone de Libre-Echange Continentale (ZLEC). Qui plus est, ces accords risquent d'ébranler les secteurs agricole et industriel, et donc le développement des pays ciblés. Une alternative, mise en avant par certains chercheurs, serait de rendre proportionnel le niveau [d'ouverture des marchés en fonction des indices de développement](#) des pays partenaires africains. Ainsi, l'Union européenne pourrait exiger qu'un État ouvre son marché à autant de pour cent à condition que le développement du pays en question atteigne un niveau raisonnable. Cette alternative semble a priori plus judicieuse pour établir un partenariat économique dont l'objectif est le développement. Elle n'est malheureusement pas incluse dans les APE ; le degré et la date de l'ouverture totale des marchés sont préalablement fixés dans chaque accord.

Conséquences des incohérences européennes sur les migrations

Selon Milner (2005, 258), pour ajuster leur économie à cette libéralisation des échanges et éviter des situations alarmantes, les coûts auxquels feront face les Etats ACP sont estimés à 9 milliards de dollars. Entre précarisation du tissu économique local, appauvrissement des caisses publiques et atteintes à l'intégration continentale africaine, les risques qui pèsent sur le développement des pays les moins bien lotis sont donc conséquents. Pourtant, du point de vue européen, pour endiguer les migrations en provenance d'Afrique il faudrait s'attaquer « *aux causes profondes de la pauvreté* », celles-là mêmes qui poussent les individus à émigrer. Parmi ces causes on retrouve des conditions de vie souvent déplorables : un manque d'accès aux soins de santé, des moyens de subsistance insuffisants, l'impossibilité de fournir une éducation à ses enfants, etc. Or, la stratégie politique commerciale de l'UE ne semble pas être cohérente avec ses objectifs de développement fondés sur l'éradication de la pauvreté. Au contraire, pousser les Etats ACP à adopter des accords dont les bénéfices risquent pour la plupart de ne jamais dépasser les coûts estimés ne s'ancre ni dans une stratégie saine et réciproque de coopération au développement ni dans celle qui consiste à dire que développer l'Afrique diminuera les flux migratoires vers l'Europe. De fait, pour de [nombreux observateurs](#), les APE pourraient avoir pour conséquence « *un exode rural massif qui se traduira faute d'opportunité en immigration illégale en direction de l'Europe* ». Ce lien entre exode rural et migrations a par ailleurs été établi lors d'un [dialogue euro-africain](#), où les deux parties s'accordaient à dire que : « *Dans cette région, le renforcement du secteur agricole et le développement rural sont donc essentiels pour lutter contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et l'absence de perspectives d'emploi, qui sont à l'origine de mouvements migratoires vers les zones urbaines* ». Conséquemment, l'UE semble générer un cercle vicieux au travers de politiques incohérentes tiraillées entre, d'une part, le désir de réduire drastiquement l'immigration africaine sur le continent européen et, d'autre part, la volonté d'étendre ses exportations aux pays partenaires quitte à ébranler l'équilibre socioéconomique déjà fragile des pays ACP, et par conséquent d'aggraver les « causes profondes » qui poussent des hommes et des femmes à chercher, ailleurs, un avenir meilleur.

Références

- SOS FAIM (2015), *UE-Afrique : APE, un partenariat économique de commun accord ?*, Bruxelles.
Milner C. (2005), *An Assessment of the Overall Implementation and Adjustment Costs for the ACP Countries of Economic Partnership Agreements with the EU*, Bruxelles.